

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

ACCOMPAGNEMENT ET INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LE CERTIFICAT DE SPECIALISATION – LE METIER

La possession du certificat de spécialisation, complémentaire aux diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles, a vocation de spécialiser les professionnels assurant des fonctions d'animation, de coordination de projets, d'activités, pour des associations, des municipalités, sur des équipements de proximité en milieu urbain ou rural, auprès de tous publics.

IL A POUR MISSION :

- d'accueillir des publics en situation de handicap physique ou mental au sein de leur structure,
- de favoriser leur intégration, leur accompagnement, et l'accès aux pratiques de ces personnes.

EMPLOYEURS POTENTIELS :

Associations et collectivités territoriales.

LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION :

Formation ouverte à tout candidat en formation pour ou titulaire d'un BPJEPS ou DEJEPS ou d'un BEES

Priorité sera donnée, dans la limite des places disponibles, selon l'ordre suivant au candidat :

- ▲ stagiaire en formation au stagiaire au BP JEPS A.P.T. organisée par le CREPS de Bordeaux
- ▲ titulaire d'un BP JEPS A.P.T. ou BEES A.P.T. travaillant en Aquitaine
- ▲ titulaire de tout autre BP JEPS ou BEES travaillant en Aquitaine
- ▲ titulaire d'un BP JEPS A.P.T. ou d'un BEES A.P.T. travaillant hors Aquitaine
- ▲ titulaire de tout autre BPJEPS ou BEES travaillant hors Aquitaine

EPREUVES DE SELECTION :

Une sélection sera effectuée sur étude du dossier et complétée éventuellement par un entretien avec le jury.

CONTENU DE LA FORMATION :

Le certificat de spécialisation est obtenu par l'obtention de **3 unités capitalisables (UC)**.

U.C. 1 : Etre capable de concevoir un projet d'actions d'animation sportive à partir des caractéristiques des publics et de leurs environnements	U.C. 3 : Etre capable de conduire des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personnes
U.C. 2 : Etre capable d'animer des activités sportives intégrant les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel	

CALENDRIER DE LA FORMATION :

UC	Début de la formation	Fin de la formation	Lieu	Effectif	Durée en centre	Durée en entreprise
UC1	07 octobre 2013	11 octobre 2013	Talence	15	30 H	-
UC2-UC3	18 novembre 2013	22 novembre 2013	Talence	15	35 H	40 H
UC1	13 janvier 2014	17 janvier 2014	Talence	15	30 H	-
UC2-UC3	03 mars 2014	07 mars 2014	Talence	15	35 H	40 H
UC1	06 octobre 2014	10 octobre 2014	Talence	15	30 H	-
UC2-UC3	17 novembre 2014	21 novembre 2014	Talence	15	35 H	40 H

COUT DE LA FORMATION :

Frais d'inscription : 15,00€

Frais pédagogiques :

▶ UC1 (30 heures) : 210,00€ (7,00€/H) sans prise en charge ; 274,50€ (9,15€/H) avec prise en charge par un O.P.C.A.

▶ UC2/UC3 (35 heures) - 245,00€ (7,00€/H) sans prise en charge ; 320,25€ (9,15€/H) avec prise en charge par un O.P.C.A.

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer par courrier au CREPS (joindre une enveloppe affranchie à 1,45€ et libellée à vos nom et adresse) ou à télécharger sur le site : www.creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Contacts : ▶ Coordonnateur : Jacques BOURGEOIS : 05 56 84 68 99 - jacques.bourgeois@creps-bordeaux.sports.gouv.fr
▶ Secrétariat de la formation : Stéphanie TIRODE : 05.56.84.80.56 stephanie.tirode@creps-bordeaux.sports.gouv.fr